



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date de création : 29 septembre 1993
Capital social : 500 millions FCFA
Capitaux propres : 1,74 milliard FCFA (+54,6%)
Participation Financière Publique : 56% (dont 35% d'actionariat direct Etat)
PCA : COULIBALY Adama
DG : SIDIKI Cissé
Adm MPPEEP : TRAORE Seydou
Adm ME-MINADERPV : SILUE Sionseligan
Effectif : 2 444 (-2%)

À propos de l'ANADER

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). A cet effet, elle fait de l'encadrement agricole, conçoit et met en œuvre des outils/programmes contribuant à améliorer la productivité agricole.

En 2024, ce sont entre autres :

- ❖ 51 programmes exécutés au profit des populations agricoles, conformément au plan d'actions de l'exercice 2024 ;
- ❖ 630 991 exploitants agricoles encadrés.

REPARTITION DU CAPITAL

Actionariat	(%)
ETAT DE COTE D'IVOIRE	35,00
CONSEIL CAFE-CACAO	14,00
CNRA	8,00
URECOS-CI	8,00
OCAB	5,00
ATLANTIQUE ASSURANCES	15,73
AUTRES	14,27

PERSPECTIVES 2023

Pour 2025, l'ANADER envisage les actions suivantes :

- * la continuité de l'exécution du contrat de performance avec l'Etat ;
- * le renforcement de la politique de recherche de nouveaux partenariats ;
- * la conduite des principaux programmes notamment, sur la sécurité alimentaire, sur les cultures pérennes et d'exportation (etc).

PERFORMANCES FINANCIÈRES EN 2024

L'exercice 2024 marque la dernière année de la mise en œuvre du PSD 2019-2024 de l'ANADER qui comporte quatre axes, à savoir : (i) l'amélioration de l'appui au développement des filières et du milieu rural, (ii) l'amélioration de l'appui à la santé communautaire, (iii) l'amélioration de la gestion administrative, des conditions de travail et du bien-être social des agents, (iv) la promotion des investissements produits et amélioration de la gestion financière.

Sur le plan commercial, **le chiffre d'affaires de l'ANADER a connu une hausse de 17,6% pour s'établir à 10,06 milliards FCFA en 2024.** Cette embellie est principalement portée par les « produits accessoires » à hauteur de 1,88 milliard FCFA en 2024 contre 838,6 millions FCFA en 2023, du fait principalement de la marge réalisée sur la vente de boutures de manioc dans le cadre du projet 2PAU CI boutures.

En outre, dans l'exécution de ses missions de service public, l'ANADER a bénéficié d'une subvention d'exploitation de 15,9 milliards FCFA en 2024, en hausse de 29% par rapport à 2023. Cette hausse conjuguée, avec la croissance du chiffre d'affaires, a induit des produits d'exploitation d'un montant de 29,38 milliards FCFA en 2024 (en hausse de 8,8%).

Les charges d'exploitation ont, quant à elles, connu une baisse de 7,5% en se fixant à 28,66 milliards FCFA contre 31,05 milliards FCFA en 2023, du fait de la mise en place d'une bonne politique de maîtrise des charges au niveau de la société.

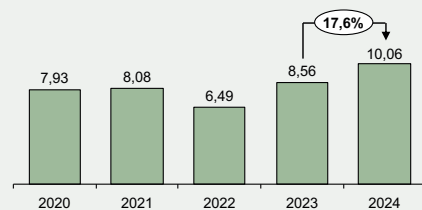
Par conséquent, le résultat d'exploitation qui en découle est excédentaire de 715,3 millions FCFA contre un déficit de 4,04 milliards FCFA en 2023.

Le résultat financier affiche également un excédent qui se chiffre à 71 millions FCFA, contre un déficit de 38,8 millions FCFA en 2023.

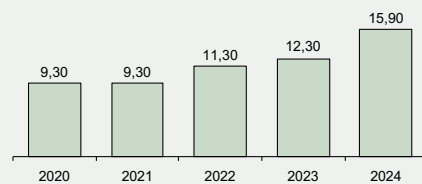
En définitive, l'ANADER affiche un résultat net excédentaire de 636,1 millions FCFA contre un déficit de 4,12 milliards FCFA en 2023.

Les impôts dus à l'Etat, essentiellement composés d'impôts et taxes d'exploitation, se chiffrent à 332 millions FCFA, contre 629 millions FCFA en 2023.

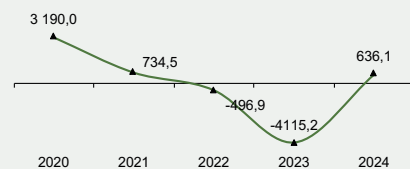
CHIFFRE D'AFFAIRES (MILLIARDS FCFA)



SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (MILLIARDS FCFA)



RÉSULTAT NET (MILLIONS FCFA)



FAITS MARQUANTS

- Nomination de Monsieur TOURE Kaffouba, en qualité de Directeur Général Adjoint, chargé de l'Administration et des Finances au terme de la session du Conseil d'Administration du 25 juin 2024 ;
- Nomination de cinq nouveaux (5) administrateurs (SILUE Sionseligan, MONNEY Monney Jean Ernest, KOUADIO Kindo, TRAORE Tagnongoh Estelle et Dr BAMBA Siaka).